

AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

Voici un guide pour vous aider à négocier. Ce guide vous propose une série de questions à poser pour savoir le plus précisément possible dans quel genre de contrat vous vous engagez et vous outiller à mieux négocier vos conditions de travail.

Communications initiales avec la production S'agit-il d'un contrat AQTIS 514 IATSE ?

- Oui
- Non : Nous vous invitons à communiquer avec l'équipe des relations de travail de l'AQTIS 514 IATSE afin de déterminer si la production relève de la juridiction de l'organisation : info@aqtis514iatse.com

Le projet est associé à quelle entente collective ?

- Cinéma
- Télévision
- Nouveaux médias
- Publicité
- Production américaine (Studio Mechanics)
- Production américaine (Caméra)

Quel est le statut fiscal ?

- Salarié-e
- Prestataire de service (travailleur-euse : autonome, incorporé-e ou enregistré-e)

Quel est le type de contrat ? (ententes AQPM Cinéma – Télévision – Nouveaux Médias ou Productions américaines Studio Mechanics – Caméra)

- Occasionnel (AQPM)
- Régulier (AQPM)
- Journalier (américain)
- Hebdomadaire (américain)

Quel est le nombre de jours de travail ?

Quelles sont les dates ?

Pour les productions AQPM, quel est le minimum d'heures garanties ?

- MHG4 : uniquement pour des horaires spéciaux (cinéma, télé dramatique et pub) et en tout temps en télévision non dramatique
- MHG7 : uniquement en télévision non dramatique
- MHG8 : cinéma, télé dramatique et pub
- MHG10 : télévision dramatique et non dramatique
- FORFAIT : télé dramatique 450K et plus, cinéma et pub : certaines fonctions

QUELQUES ARGUMENTS POUVANT REHAUSSER VOTRE NÉGOCIATION

- Nombre de journées garanties
- Expériences personnelles, projets antérieurs
- Rôles et responsabilités
- Valorisez vos compétences
- Nature des tâches à réaliser
- Conduite de véhicule
- Volume de travail : composition de l'équipe
- Équipement personnel : négociez la location si applicable

AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

Il est important de connaître le budget de la production car cela permet de savoir dans quel volet vous négociez.

Pour les projets AQPM et APP, quel est le budget de la production ?

TÉLÉVISION DRAMATIQUE

- 0 \$ à 199,999 \$/h
- 200,000 \$ à 449,999 \$/h
- 450,000 \$ à 599,999 \$/h
- 600,000 \$ à 799,999 \$/h
- 800,000 \$/h et plus
- 1,000,000 \$/h et plus : productions étrangères

CINÉMA

- 0 \$ à 2,999,999 \$
- 3,000,000 \$ à 5,999,999 \$
- 6,000,000 \$ à 9,999,999 \$
- 10,000,000 \$ à 14,999,999 \$
- 15,000,000 \$ et plus
- 50,000,000 \$ et plus : productions étrangères

TÉLÉVISION NON-DRAMATIQUE

- 0 \$ à 49,999 \$/h
- 50,000 \$ à 99,999 \$/h
- 100,000 \$ à 174,999 \$/h
- 175,000 \$ à 399,999 \$/h
- 400,000 \$/h et plus

PUBLICITÉ

- Entente régulière
- Exception chapitre 21 : conditions particulières lorsque 15 technicien-ne-s et moins

NOUVEAUX-MÉDIAS

- Pas de volet budgétaire
- Salaire de gré à gré

PROJETS AMÉRICAINS

Studio Mechanics Caméra

- Volet A Télévision
- Volet B Long métrage

[CLIQUEZ ICI](#) pour consulter les moyennes salariales (par entente, par volet et par poste).

PETITS TRUCS

Dans le cas des séries, si c'est la saison suivante, vous pouvez contacter les technicien-ne-s qui ont fait la saison précédente pour discuter des conditions qu'ils et elles avaient.

Y a-t-il un cumul de tâches et de fonctions ?

- Non (le cumul de fonctions n'est pas permis dans les productions américaines)
- Oui - lesquelles ? (pour les productions AQPM seulement)
- Si oui, vous avez droit à 15 % de plus sur le salaire négocié
- 25 % dans le cas des maquilleur-euse-s coiffeur-euse-s (maximum 1 cumul pour 4 personnes)
- 35 % en publicité

Au besoin, nous vous invitons à communiquer avec nous afin de déterminer si l'offre respecte les ententes collectives en lien avec le cumul de tâches et de fonctions.

AIDE-MÉMOIRE POUR MIEUX NÉGOCIER

Autres éléments à valider avant de s'engager pour ne pas avoir de surprises...

Autres questions pertinentes pour connaître le genre de projet :

- Jour
- Nuit
- À l'intérieur (studio)
- À l'intérieur (en location)
- À l'extérieur
- Nombre de location par jour
- Quels sont les autres membres de l'équipe ?
- Quels sont les équipements ?
- Horaire de travail 5-5 ou 6-6
- Précontrat

PRÉCONTRAT

Échange **ÉCRIT** entre le/la producteur-trice ou son représentant-e et le/la technicien-ne qui confirme **MINIMALEMENT** :

1. La ou les fonction-s
2. Le tarif horaire et/ou le montant du forfait
3. Le type de contrat : occasionnel ou régulier
4. Le nombre de « jours garantis » travail 6-6

Si c'est un-e chef de département ou un-e autre technicien-ne qui retient vos services, assurez-vous que le/la producteur-trice en est informé-e par écrit.

Attention, les 2 parties peuvent être tenues responsables du non-respect d'un précontrat.

À vérifier lors de la signature du contrat :

- Mes infos personnelles sont-elles correctes (coordonnées, numéro de membre/permissionnaire, NAS) ?
- Le statut fiscal indique-t-il le/la bon-ne « salarié-e » ou « prestataire de services » ?
- Ai-je besoin d'un T2200 :
 - Pour toutes dépenses liées au travail
 - Pour déduire les dépenses de votre revenu, vous devez alors garder vos factures

Pour les projets AQPM, le nombre de jours garantis apparaissant au contrat est-il conforme à l'entente initiale?

- Le poste inscrit au contrat est-il conforme à l'entente initiale ?
- Le salaire est-il celui négocié ?
- Les clauses particulières sont-elles inscrites si nécessaire (exemple équipement) ?

Le contrat d'engagement doit être dûment complété et doit être signé au plus tard au début de la première journée de travail.

AVANT de signer le contrat, nous vous invitons à demander au/à la représentant-e du/de la producteur-trice de corriger toute information qui n'est pas conforme sur le contrat. Dans le doute communiquer avec le/la conseiller-ère assigné-e à la production.

Le présent document vous est soumis à titre d'aide-mémoire seulement et ne saurait être interprété comme référant aux ententes collectives de façon exhaustive. Nous vous invitons à demeurer vigilant-e-s et à nous contacter pour toute question.